

*Seul le discours prononcé fait foi*

# LUXEMBOURG

Déclaration de S.E. Monsieur Jean ASSELBORN,  
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères

devant la 66<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale  
des Nations Unies

New York, le 24 septembre 2011

---

Statement by H.E. Mr. Jean ASSELBORN,  
Deputy Prime Minister, Minister for Foreign Affairs

66<sup>th</sup> ordinary session of the General Assembly  
of the United Nations

New York, September 24<sup>th</sup>, 2011

Candidat au Conseil de sécurité  
**2013-2014**  
Candidate for the Security Council

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg se réjouit de ce que le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, ait, pour la première fois, pu s'exprimer à cette tribune au nom de l'Union européenne. Je me rallie pleinement au discours qu'il a prononcé.

Jamais les Nations Unies n'ont été si indispensables, jamais les attentes n'ont été si grandes.

Nous traversons une période de grandes turbulences. Une période, comme le dit notre Secrétaire général, lourde de difficultés, mais aussi riche de possibilités pour le progrès de l'humanité.

Il nous faut répondre aux attentes placées en nous par tous ceux qui, à travers le monde, sont en quête de paix, de sécurité et de dignité.

Monsieur le Président,

Le 9 juillet 2011, un nouvel Etat est né, sous les regards du monde entier. En janvier, lors du référendum sur l'indépendance, le peuple sud-soudanais a parlé haut et fort : plus de 98 % des votants se sont exprimés en faveur de l'indépendance à laquelle le Sud du plus grand pays de l'Afrique aspirait depuis si longtemps. Le Luxembourg est fier d'avoir reconnu la République du Soudan du Sud dès le 9 juillet, avant même le moment historique de son admission aux Nations Unies.

L'indépendance du Soudan du Sud témoigne de la volonté des deux parties au long conflit civil soudanais de mettre en œuvre l'accord de paix global. Aux deux parties maintenant de témoigner de la même volonté pour mettre en œuvre les nouveaux accords pour régler les questions de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud. Les deux Soudans, et leurs peuples avant tout, seront les gagnants d'une relation enfin constructive, qui permettra le développement socio-économique sur de nouvelles bases.

La communauté internationale se tient prête à apporter toute son assistance aux deux Soudans. Le développement du Soudan et l'accompagnement du nouvel Etat du Soudan du Sud sur la voie de la viabilité, de la stabilité et de la prospérité sont des tâches que nous devons relever tous ensemble, de façon cohérente. L'Union européenne est activement engagée. Le Luxembourg soutient pleinement ces efforts et s'engage également au niveau bilatéral, en particulier dans les activités de déminage, pour contribuer à faire disparaître les vestiges d'une guerre si longue qu'elle a marqué plusieurs générations de Soudanais.

Monsieur le Président,

Voici quelques jours, en reconnaissant les pleins pouvoirs du Conseil national de transition, cette Assemblée a procédé en quelque sorte à la consécration officielle de la fin du régime dictatorial du Colonel Qadhafi.

Un régime qui avait empêché la société libyenne tout entière de respirer pendant 42 ans et qui n'avait pas hésité à utiliser l'arme lourde contre sa population, sans aucune discrimination, bafouant les aspirations de son peuple à la liberté.

La communauté internationale se devait de réagir, de prendre ses responsabilités pour protéger les hommes, les femmes et les enfants libyens qui étaient sous le feu. Nous ne voulions pas une nouvelle fois devoir nous reprocher, après coup, d'avoir trop longtemps tergiversé, d'avoir négligé notre responsabilité de protéger ceux qui ne peuvent se défendre contre la cruauté de leurs propres autorités. Nous ne voulions pas une nouvelle fois être les témoins impuissants de violences à grande échelle.

Notre Organisation a su réagir et a démontré sa capacité à passer à l'action de façon décisive, rapide et juste. L'Assemblée générale a suspendu la Libye du Conseil des droits de l'homme. Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte, le Conseil de sécurité a autorisé toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaques. Le Conseil a pu agir de manière aussi décisive parce que la communauté internationale et la région en particulier ont soutenu son action. La Ligue arabe a joué un rôle de première importance à cet égard, et je m'en félicite vivement.

Aujourd'hui, grâce à son courage et à l'appui résolu de la communauté internationale, la population libyenne est libre de choisir son avenir.

Ensemble avec nos partenaires de l'Union européenne, nous nous tenons prêts à accompagner la Libye sur le chemin de la démocratisation et à assister le Conseil national de transition dans sa tâche gigantesque de mettre en place un nouvel Etat respectueux des droits de l'homme, et au sein duquel toutes les composantes de la société trouveront leur place.

Comme l'a si bien dit le Président Ping à Paris le 1<sup>er</sup> septembre, « l'Afrique bénéficiera énormément de l'émergence d'une Libye démocratique, en paix avec elle-même et avec ses voisins. »

Nous en bénéficierons tous.

En Tunisie et en Egypte, le peuple a aussi su prévaloir dans sa quête de liberté et de refondation du contrat social, contre les tenants de l'ancien régime. Dans d'autres pays de la région, les populations doivent hélas encore se battre pour le respect de leurs libertés fondamentales.

En Syrie, le régime continue de mener une campagne brutale contre sa propre population. Tous les appels, y compris de notre Secrétaire général, à mettre un terme à la violence et à la répression sont jusqu'à présent restés sans suite.

Si le Conseil des droits de l'homme a bien décidé le 23 août dernier de dépêcher d'urgence une Commission d'enquête internationale indépendante en Syrie, et je m'en félicite, le Conseil de sécurité se doit également d'assumer ses responsabilités.

Il en va de la crédibilité des Nations Unies en tant que force morale, en tant que force de protection des populations civiles et de leurs droits. Il en va aussi de leur capacité à être présentes dans les crises, les révoltes, les catastrophes qui portent atteinte à la dignité des populations et menacent leur existence même.

Monsieur le Président,

Paix, sécurité, dignité, voilà également les mots clefs lorsqu'on parle du conflit israélo-palestinien.

Le droit des deux parties à vivre en paix, en sécurité et en dignité.

Une solution à ce conflit, qui n'a que trop duré et qui envenime toute la région, passe nécessairement par là, par une reconnaissance du droit des deux parties, et non pas d'une seule, à vivre dans un Etat souverain et viable.

Ce n'est malheureusement pas encore le cas, et ce malgré l'espoir suscité par les paroles courageuses du Président Obama à cette même tribune, l'année dernière.

Au contraire, on n'a vu ni arrêt de l'implantation illégale des colonies de peuplement ni levée significative du bouclage de la bande de Gaza. La reprise des pourparlers directs n'a été que de courte durée.

Nous avons tous entendu l'appel vibrant lancé hier par le Président palestinien, Mahmoud Abbas. Un appel pour qu'on reconnaisse le droit légitime de son peuple à un Etat, pour qu'on accepte les aspirations de la Palestine à siéger dans cette enceinte, et à prendre pleinement sa place parmi les Nations du monde.

Je ne puis qu'espérer que cet appel soit entendu. L'aspiration légitime d'Israël à vivre durablement en sécurité dépend de la concrétisation du droit des Palestiniens à vivre en dignité dans leur Etat souverain.

Mais il ne suffit pas que nous répondions à cet appel.

Les négociations entre les parties doivent impérativement reprendre, et au plus vite. Seule la négociation permettra en effet de s'attaquer aux racines du conflit israélo-palestinien.

Les paramètres d'un règlement sont connus depuis longtemps. Je souscris pleinement à la proposition du Quartette de hier de se donner un calendrier strict: un mois pour se mettre d'accord sur un agenda et les modalités de la négociation, et pas plus d'un an pour en arriver à un accord global. J'en appelle aux parties de faire preuve de la volonté politique et de la capacité de faire les compromis et les sacrifices nécessaires pour que fin 2012 la paix devienne enfin réalité au Proche-Orient.

Et je voudrais, de cette tribune, répéter avec insistance que la reprise des négociations ne doit pas buter à nouveau sur du ciment et des pierres. J'ose croire que le Gouvernement israélien en est conscient.

Aujourd'hui comme demain, les parties sauront compter en ces efforts sur les pays de l'Union européenne, dont mon pays, le Luxembourg.

Monsieur le Président,

Les événements de l'année écoulée en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne nous rappellent l'importance d'une Organisation des Nations Unies dotée de moyens solides de prévention et de médiation, de maintien et de consolidation de la paix.

La prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. La responsabilité première en incombe aux Etats membres. Aucun Etat ne peut toutefois agir seul. Il doit pouvoir compter sur l'appui d'autrui.

Lors du Sommet mondial de 2005, nous nous sommes tous engagés à promouvoir une culture de la prévention. Nous avons mis d'importants nouveaux outils et mécanismes en place. En rassemblant tous les acteurs concernés, en proposant des stratégies intégrées, la Commission de consolidation de la paix en constitue un élément essentiel.

Mon pays est intimement convaincu de la pertinence d'une approche large et pluridimensionnelle de la consolidation de la paix. Le Luxembourg est fier de pouvoir contribuer activement aux travaux de la Commission, notamment en présidant la Formation Guinée établie en février dernier. Notre priorité est d'accompagner les autorités de Conakry en matière de réconciliation nationale, de réforme du secteur de sécurité et d'emploi des jeunes et des femmes. En 2010 déjà, le Luxembourg avait à titre national soutenu la médiation engagée par la Communauté de Sant'Egidio entre les principaux acteurs politiques et de la société civile de Guinée.

Tant à titre bilatéral qu'en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, le Luxembourg met la prévention des conflits et l'accompagnement des situations post-conflit au centre de son action extérieure en ayant largement recours à des instruments multilatéraux, au premier rang desquels, bien sûr, les Nations Unies.

Monsieur le Président,

Les défis qui se posent à nous ne se limitent pas aux conflits politiques, mais ont trait aussi aux transformations économiques, sociales et environnementales. Le « printemps arabe » a d'ailleurs, souvenons-nous en, été déclenché par un acte de protestation sociale.

Nous partageons de ce fait entièrement la priorité que vous comptez donner durant votre mandat au développement durable, à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à ce que le Sommet de « Rio+20 », qui se tiendra dans moins d'un an, en juin 2012 au Brésil, soit un véritable succès : « Rio+20 » doit fixer une série d'objectifs ambitieux qui nous permettent de maintenir le cap sur le développement durable et la préservation de la capacité des générations à venir à habiter notre planète.

Le développement durable, compris dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale, se trouve également de longue date au centre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Je me réjouis de pouvoir dire que le Luxembourg a su maintenir et même accroître son effort en matière d'aide publique au développement, qui a atteint l'an dernier 1,09 % de notre revenu national brut.

Le lien étroit existant entre sécurité et développement n'est plus à démontrer. Pour le Luxembourg, le lien entre sécurité et changement climatique s'impose de même.

Comme le note notre Secrétaire général, il importe d'envisager les changements climatiques comme des « multiplicateurs de menaces ». Si le Luxembourg s'engage dans la lutte contre les changements climatiques, notamment au sein du Groupe des amis créé à cet effet ici à New York, c'est également dans une démarche visant à prévenir les conflits avant que l'évolution du climat ne les exacerbe.

Dans ce contexte, mon pays offre son soutien et son assistance technique aux petits Etats insulaires en développement, en particulier dans le Pacifique, pour lesquels le changement climatique représente une menace existentielle.

Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, le Luxembourg a pris avec ses partenaires européens des engagements contraignants pour réduire ses émissions de gaz carbonique et atténuer les effets du changement climatique. Le Luxembourg contribue de même au Financement accéléré en vue de faire face au changement climatique. Je tiens à

souligner ici que ces ressources sont nouvelles et additionnelles à notre aide publique au développement.

Parmi les nombreux autres défis qui nécessitent des réponses coordonnées et collectives, permettez-moi d'en relever encore un en particulier : la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Les maladies non transmissibles coûtent non seulement 36 millions de vies humaines par an, mais provoquent aussi d'importantes pertes au niveau du revenu national, et entraînent des millions de personnes en-dessous du seuil de pauvreté. Elles nous affectent tous, et de manière de plus en plus prépondérante les pays en développement.

La réponse à ce défi aux proportions épidémiques doit être globale et universelle.

Je salue de ce fait vivement l'initiative prise par les pays de la CARICOM de porter le sujet à l'agenda de notre Assemblée générale, et de faire connaître au-delà de la communauté médicale l'envergure et l'impact, y compris en termes de développement, de la crise des maladies non transmissibles.

Nul doute que les débats en plénière, lors des tables-rondes et divers « side-events » qui se sont déroulés ces derniers jours, ont permis d'atteindre ce but.

Il importera désormais de mettre pleinement en œuvre les engagements pris dans le cadre de la Déclaration politique.

Je tiens à vous assurer que le Luxembourg poursuivra ses efforts à cet effet, et ce aussi bien au niveau national, régional qu'international.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Les attaques terroristes du 11 septembre, dont nous venons de commémorer le 10ème anniversaire, furent des attaques dirigées non seulement contre les Etats-Unis, le pays hôte de notre Organisation, mais aussi contre nous tous, contre nos valeurs et nos principes, nos convictions et nos croyances.

Notre Organisation a elle-même été la cible de lâches attaques.

Ces actes ignobles ne doivent toutefois pas nous amener à nous replier sur nous-mêmes. Au contraire, ils nous interpellent à redoubler d'efforts, à continuer à agir de concert pour faire progresser les idéaux et les valeurs de notre Organisation et de sa

Charte, pour lutter ensemble contre le terrorisme et pour un avenir meilleur et plus sûr pour les générations futures, pour le développement, le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

C'est notre responsabilité commune : la responsabilité de prévenir, de préserver et de protéger.

Le Luxembourg est prêt à assumer ses responsabilités et à poursuivre son engagement pour un multilatéralisme efficace, y compris, si l'opportunité lui en est donnée par cette Assemblée, en tant que membre non-permanent du Conseil de sécurité en 2013-2014.

Je vous remercie de votre attention.